

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2025



L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Financier Unique, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de notre commune.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues par la commune pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 9 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement de notre commune correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers). Les recettes de fonctionnement 2025 représentent **1 362 999.84 euros**. Le budget 2025 présente une augmentation de taux de foncier bâti, et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de 2% chacune eu égard à l'important projet de réhabilitation de l'Ecole communale.

RECETTES	Budget primitif 2025
Atténuations de charges	10 000.00
Produits des services, domaine et ventes diverses	49 800.00
Impôts et taxes	112 293.00
Imposition directe	516 000.00
Dotations, subventions et participations	94 831.00
Autres produits de gestion courante	50 000.00
Excédent de fonctionnement reporté	529 443.84
TOTAL GENERAL	1 362 999.84

Les dépenses de fonctionnement de notre commune sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les contributions aux organismes de regroupement et les intérêts des emprunts à payer.

DEPENSES	Budget primitif 2024
Charges à caractère général	306 200.00
Charges de personnel et frais assimilés	363 000.00
Atténuations de produits	3 500.00
Autres charges de gestion courante	156 096.61
Charges exceptionnelles	3 000.00
Charges financières	20 000.00
TOTAL DEPENSES REELLES	851 796.61
Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 176.00
Virement à la section d'investissement	506 027.23
TOTAL GENERAL	1 362 999.84

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'**autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour 2025, le budget prévisionnel parvient à dégager **506 027.23** euros de virement à la section d'investissement dont le premier emploi est le remboursement de l'annuité en capital de la dette.

La section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement...)

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Cette année, la commune est particulièrement active au niveau de ses investissements, qui se poursuivront dans les années à venir.

En effet, le chantier d'envergure de la reconfiguration du groupe scolaire débutera en 2025, ainsi environ 1 million 300 000 € seront investis dans les deux années à venir, pour la première tranche de cette reconfiguration. 500 000 € seront empruntés pour cette opération, et une subvention prévisionnelle sur 2 ans sera perçue par la commune du Fonds Vert, ainsi qu'une subvention prévisionnelle de 200 000 € octroyée par le département.

En outre, l'aménagement pour la circulation et la sécurité de la rue de la Gare débutera également cette année.

Vue synthétique des recettes d'investissement prévues au budget 2025 :

<i>FCTVA</i>	10 660.77
<i>Affectation complémentaire 1068</i>	89 613.05
<i>Taxe d'aménagement</i>	15 000.00
<i>Département</i>	200 000.00
<i>Fonds Vert</i>	415 000.00
<i>Amendes de Police</i>	5 000.00
<i>Emprunt</i>	500 000.00
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	16 378.20
Opérations d'ordre	5 176.00
Virement de la section de fonctionnement	506 027.23
TOTAL RECETTES	1 762 855.25

Vue synthétique des dépenses d'investissement prévues au budget 2024 :

<i>Gros travaux bâtiments</i>	9 695.00
<i>Aménagement Ecole centre bourg</i>	1 376 710.00
<i>Escalier ancienne poste</i>	11 520.00
<i>Renforcement électrique</i>	6 660.00
<i>Bardage électricité tennis</i>	60 000.00
<i>Pluvial : 1^{ère} tranche rue de la Gare</i>	19 200.00
<i>Voirie</i>	30 000.00
<i>Etude éclairage public stade</i>	3 000.00
<i>Rénovation éclairage public</i>	12 160.00
<i>Mise en sécurité électrique Maison Jouaux</i>	9 000.00
<i>Chemin tennis</i>	7 200.00
<i>Peinture salle socioculturelle</i>	6 674.00
<i>Eglise battant cloche</i>	2067.00
<i>Appartement communal école zinguerie cheminée</i>	1536.00
<i>Machine à laver industrielle cantine</i>	2110.00
<i>Tronçonneuse + équipe technique</i>	2000.00
<i>Echelle plateforme équipe technique</i>	1000.00
<i>Révision P.L.U.</i>	4 632.00
<i>Aménagement terrain du bas</i>	20 000.00
<i>Frais d'études, recherches et développement</i>	16 378.20
<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	1 700.00
<i>Remboursement des annuités en capital de la dette</i>	70 000.00
Déficit d'investissement reporté	89 613.05
TOTAL DEPENSES	1 762 855.25

La section d'investissement pour l'année 2025, s'équilibre à **1 762 855.25** en dépenses et recettes.